



Lamotte-Beuvron

LES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE ET SCOLAIRE 2018/2019

- **Établissement des tarifs sur la base du quotient CAF,**

Discuté lors du Conseil municipal du 6 juin 2017, les élus ont adopté le recours au quotient familial estimé plus juste socialement.

1. **Si vous êtes allocataire de la CAF ou de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole)**

Une attestation de paiement CAF ou MSA datée de moins de 6 mois, mentionnant les prestations versées, les personnes à charge, le n° d'allocataire et le quotient familial.

Vous pouvez vous procurer à tout moment votre attestation de paiement CAF, grâce à votre numéro d'allocataire, à partir des bornes CAF, par Internet, ou par serveur téléphonique.

En cas de séparation, l'attestation à fournir est celle du parent chez lequel l'enfant a sa résidence principale. En cas de garde alternée, l'attestation de chaque parent est à fournir.

2. **Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF ou de la MSA**

Vous pouvez vous présenter au guichet Famille pour faire calculer votre quotient familial, munis des pièces suivantes :

- votre dernier avis d'imposition,
- votre livret de famille.

- **Remplacement des tarifs abonnés cantine « standard et abonné » par des tarifs adaptés aux enfants de maternelle et enfants d'élémentaire,**

Les quantités servies n'étant pas les mêmes, une différenciation tarifaire a été opérée.

- **Minoration à 20 % pour le 2^{ème} enfant et 35 % à partir du 3^{ème} enfant,**

- **Tarifcation à la journée pour les centres de loisirs,**

L'accueil des enfants se fait désormais, pendant les vacances scolaires, soit à la journée avec repas soit à la semaine complète (repas compris).

- **Facturation de l'aide aux leçons,**

- **Application de pénalités d'un montant de 2€ par activité, pour tout manquement au règlement intérieur (retard, présence sans inscription préalable...),**

- **Mise en place d'une régie de recettes,**

Payez directement vos factures au guichet Famille en espèces, par chèque bancaire.

OU

Simplifiez-vous la vie, optez pour le paiement en ligne via le Portail Famille.

OU

Optez pour le prélèvement automatique, effectué vers les 8 du mois suivant les prestations réalisées.



Lotte-Beuvron

LES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE ET SCOLAIRE 2018/2019

Approuvés par délibération du Conseil municipal du 6 juin 2017, 4 septembre 2017 et 17 décembre 2018.



LES SERVICES SCOLAIRES



	Quotient familial CAF	Transport (forfait mensuel)	Forfait transport + restaurant (mensuel)	Restauration (unité)			Accueil péri-scolaire (unité)			Aide aux leçons (unité)
				Maternelle	Elémentaire	Ticket occasionnel	Matin	Soir	Journée	
1	de 1 à 669 €	15,50 €	47,80 €	2,20 €	2,40 €	3,60 €	1,80 €	2,20 €	3,90 €	1,00 €
2	de 670 à 819 €	17,40 €	53,60 €	2,50 €	2,70 €		2,10 €	2,50 €	4,50 €	
3	de 820 à 999 €	19,40 €	59,80 €	2,80 €	3,00 €		2,30 €	2,80 €	5,00 €	
4	de 1 000 à 9 999 € (et extérieur)	21,30 €	65,50 €	3,10 €	3,30 €		2,50 €	3,10 €	5,50 €	

- Minoration de 20% pour le 2^{ème} enfant et 35% à partir du 3^{ème} enfant.

- Application d'une pénalité de 2€ par activité, pour tout manquement au règlement intérieur.

CENTRE DE LOISIRS



	Quotient familial CAF	Accueil de Loisirs Mercredi (unité)				Accueil de Loisirs vacances		Acti-Ados			
		Matin	Repas		Après-midi	Semaine	Journée	Mercredi après-midi	Petites vacances	Juillet semaine	Juillet journée
			Maternelle	Elémentaire							
1	de 1 à 669 €	2,20 €	2,20 €	2,40 €	3,20 €	45,50 €	10,00 €	3,20 €	50,00 €	61,50 €	12,30 €
2	de 670 à 819 €	2,50 €	2,50 €	2,70 €	3,60 €	51,00 €	11,00 €	3,60 €		69,50 €	13,90 €
3	de 820 à 999 €	2,80 €	2,80 €	3,00 €	4,00 €	57,00 €	12,00 €	4,00 €		77,50 €	15,50 €
4	de 1 000 à 9 999 € (et extérieur)	3,10 €	3,10 €	3,30 €	4,40 €	62,50 €	13,00 €	4,40 €		85,50 €	17,10 €

RÈGLEMENTS CESU, CHÈQUES VACANCES ET AIDES AUX VACANCES CAF / MSA

CESU

- Accueils péri-scolaires
- Accueils de Loisirs Mercredi – 6 ans
- Accueil de Loisirs vacances – 6 ans



CHÈQUES VACANCES

- Accueils de Loisirs
- Mini-séjours
- Acti-Ados



AIDES AUX VACANCES CAF / MSA

- Accueils de Loisirs
- Mini-séjours
- Acti-Ados



AUTRES MODES DE PAIEMENT

- Prélèvement
- Carte bancaire (sur le Portail famille)
- Chèque
- Espèces

